



Commission des projets routiers

1241 - Itinéraires cyclables

Cession de terrains le long du Quai Saint-Jean à WOLXHEIM

Rapport n° CP/2012/649

Service gestionnaire :

Secrétariat général du pôle aménagement du territoire - Service des opérations foncières

Résumé :

Le présent rapport a pour objet de soumettre à votre approbation la cession de deux parcelles propriété du Département, le long du Quai Saint Jean à WOLXHEIM, au profit de la Commune de WOLXHEIM.

Aux termes d'une convention de transfert prenant effet au 1^{er} janvier 2008, l'Etat a transféré au Département à titre gratuit le canal de la Bruche et ses dépendances, dont le tronçon dénommé « quai Saint Jean », qui longe le canal à WOLXHEIM.

Cette voie qui a une vocation de desserte strictement communale est inscrite au plan de classement de la voirie de la commune. A ce titre, elle va faire l'objet d'importants travaux de réfection.

Il conviendrait dès lors de régulariser la situation juridique de cette voirie par un acte de cession de domaine public à domaine public en application de l'article L3112-1 du Code Général de la Propriété des Personnes Publiques.

La Commune de WOLXHEIM a émis le souhait de voir les deux parcelles concernées, cadastrées en section 1 n° 93 d'une surface de 5,09 ares et section 2 n° 140 d'une surface de 3,07 ares, faire l'objet d'un transfert par le Département à son profit pour être intégrées au domaine public communal.

Consultés à cet effet, les services du Département ont donné un avis favorable à cette cession qui pourrait s'effectuer à l'euro symbolique.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président :

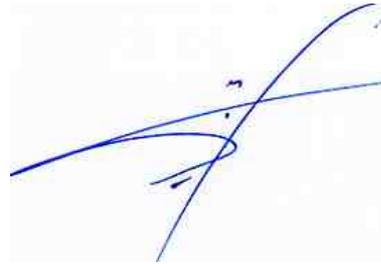
- approuve la cession à la Commune de WOLXHEIM, des parcelles cadastrées en section 1 n° 93 et section 2 n° 140 pour une surface totale de 8,16 ares, situées le long du Quai Saint Jean à WOLXHEIM, à l'euro symbolique

- dit que l'acte sera passé en la forme administrative.

Elle désigne par ailleurs M. Alfred BECKER, vice-président du Conseil Général en charge du pôle aménagement du territoire, en qualité de représentant du Département habilité à signer l'acte afférent à cette cession.

Strasbourg, le 20/08/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes. The signature is positioned above the printed name of the signatory.

Guy-Dominique KENNEL